

DOUZIÈME ANNÉE VOLUME XXIV, No 23

Samedi 8 Décembre 1894

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Bolte 1624, B. P.

ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

CASTLE & FILS

20 RUE UNIVERSITE, Montréal.

Vitraux D'art

POUR EGLISES

Cloches d'Eglises

AGENTS POUR LA MAISON

E. Champignelle & Cie

BAR-LE-DUC

France.



APPROUVEE PAR SA SAINTETE N. S. P. LE PAPE PIE IX

Bref du 5 Mai 1865

STATUES, CHEMINS DE CROIX

ET VITRAUX D'ART!

Envoi sur demande de Croquis et Devis.



ANCHOR WEAKNESS CURE

LIQUOR PHOSPHATICA "ANCHOR"

Est le REMEDE TONIQUE par excellence

Pour le renouvellement du sang et des tissus.

INESTIMABLE

Dans tous les cas de Dyspepsie, embarras du foie, maladies des nerfs, épuisement nerveux, maladies du sang, Anémie, Chlorose, Débilité générale et la Consommation.

Anchor Medicine Co., Québec.

Ottawa, 10 mars 1893.

Messieurs.—Je prescris depuis un certain temps votre préparation appelée Anchor Weakness Cure, ou remède Anchor, dans un grand nombre de cas de dyspepsie, de maladies de Poumons, de Consommation même, de Faiblesse du sang, de Débilité nerveuse ou générale. Chaque fois, j'ai obtenu des résultats qui ont dépassé mes espérances; et mes patients m'en ont exprimé leur grande satisfaction.

Je considère que cette préparation est, peut-être, le meilleur tonique reconstituant que nous pouvons donner à tous ceux qui souffrent de Faiblesse, quelle qu'en soit la cause.

Docteur J. GODBOU, M. P.

En vente partout ou s'adresser à la

ANCHOR MEDICINE CO.

Québec et à la succursale à Montréal.

No 1626 NOTRE-DAME

AUX MESSIEURS DU OLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & OIE, Importateurs de vins et liqueurs en gros.
41, rue St-Sulpice, et 22, rue DeBresolles, MONTREAL.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.
" 5 " 46 " "
" 8.30 " 9.30 "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & OIE, Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à **ERNEST GIRARDOT & OIE**, SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

Cloches Pour Eglises

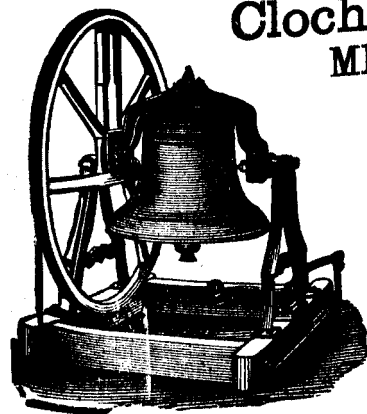
MFARS & STAINBANK,
Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL
(Londres Ang).

MENEELY & OIE
ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y
HUGH RUSSEL,
Agent.

TEMPLE BUILDING
185 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches



délivres soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près

Prières des Quarante-Heures

LUNDI	10	DECEMBRE	— FF. de l'Inst. Chrè. Nov.
MERCREDI	12	"	— St-Liguori.
VENDREDI	14	"	— Collège de St-Henri.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	9	DECEMBRE	— 2ème AVENT, sem.
LUNDI	10	"	— Trans. M. de Lorette, d. m.
MARDI	11	"	— S. Damase, P. C, sem.
MERCREDI	12	"	— <i>Jeûne</i> De la Férie.
JEUDI	13	"	— Stè. Lucie, V. M., doub.
VENDREDI	14	"	— <i>Jeûne</i> De la Férie.
SAMEDI	15	"	— Oct. de l'Imm. Concept., d.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sanctuaire, Lustres, Chandelliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboures, Ostensoirs et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, à sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements différents, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX.

1677 rue Notre-Dame • Montreal

Librairie G. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 et 258 rue St-Paul, Montréal.

EDITIONS DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, DE TOURNAI. BREVIARIUM ROMANUM.

4 volumes in-12, mesurant $6\frac{3}{4} \times 4\frac{1}{2}$. Edition de 1894, avec le *propre du Canada* et celui des États-Unis et tous les nouveaux offices.
Reliure maroquin noir supérieur, tr. dorée 9 25
Reliure souple en maroquin noir, tr. dorée..... 9 25
Reliure ferme en maroquin noir, avec empreintes dorées sur le plat.....10 00
Reliure très riche en véritable cuir de Russie, marron, avec empreintes dorées sur le plat.....20 00

Breviarium romanum. 2 vol. gr. in-32, mesurant $5\frac{1}{4} \times 3\frac{1}{2}$. Edition de 1894, avec les propres du Canada et des États-Unis et tous les nouveaux offices.
Imprimée sur papier très fin, en caractères parfaitement lisibles, cette édition du Bréviaire, complète en deux volumes, est très portable.
Reliure maroquin noir supérieur, tr. dorée..... 6 00

Breviarium romanum. 1 vol. in-32, mesurant $5 \times 3\frac{1}{2}$ avec fascicules détachés. *Bréviaire de voyage* en caractères très lisibles, avec le *Propre du Temps* et des Saints en fascicules détachés, contenant le *nouveau propre du Canada*, tous les offices nouveaux, les offices votifs.
Reliure en maroquin noir, tr. dorée, système spécial permettant de placer les fascicules..... 4 50

L'ANNEE LITURGIQUE

par DOM PROSPER GUERANGER.

Edition in-12, $7\frac{1}{2} \times 4\frac{1}{2}$, 13 vol. Prix le volume..... 0 95
Edition in-32 (livre de poche) $5\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$, 13 vol. Le volume..... 0 95
L'édition in-32 est ornée d'un encadrement rouge et de nombreuses vignettes.

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN

se tient au courant, par des correspondances régulières avec les grands éditeurs d'Europe, de tous les bons ouvrages qui paraissent, dans le domaine de la Religion, de la Philosophie, de l'Histoire, des Sciences, de la Littérature, etc.

~~35~~ Voir nos annonces, deux pages chaque semaine dans la "Semaine Religieuse."

Grande collection d'Almanachs français pour 1895.

ALMANACH KNEIPP POUR 1895.—PRIX 15 CTS.

Collection complète de tous les ouvrages de l'abbé Kneipp. DEMANDER LA LISTE.

Fonderie de Cloches de la Cie Meneely

CLINTON H. MENEELY, Gerant General

Troy, N. Y. et New York City.

FABRIQUE DES

CLOCHES D'EGLISES DE PREMIERE CLASSE

FERDINAND ARCHAMBAULT

Valises, Sacs de Voyage,

ETC., ETC., ETC.

Fabriques et Repares

*Une attention spéciale est donnée au Clergé et aux Communautés
Religieuses.*

1617 Rue Notre-Dame - Montréal

CURE D'EAU KNEIPP 87 rue Dubord CARRE VIGER) - MONTREAL.

Etablissement hydrothérapique recommandé par Mgr Kneipp et confié à l'administration du médecin soussigné qui a fait des études spéciales de la Cure d'eau en Allemagne auprès du savant Prêlat et de ses médecins.

Quelques-unes des maladies traitées avec succès : Consomption (1^{re} période), Paralysie, Ataxie locomotrice, maladie des os, des muscles, Hydrophobie, Chancre, Hystérie, Hypochondrie, Beau Mal, Rhumatisme, Maladies de la peau, Neurasthénie, Dypsomanie avec soit pour les opions enivrantes et les drogues narcotiques, Mal de nerf, Maladies des femmes, Dyspepsie, Constipation, Migraine, Hémorrhoides, Chute du rectum, Mal de reins, Asthme, Pleurésies chroniques, Maladies de la moelle épinière, Nervosité, Impuissances sexuelles, Sueurs des pieds, Scrofules, Diarrhées, Ulcères, Varices, Vertiges, Bronchites chroniques, Rhumes, Catarrhes, Maux de gorge, Faiblesse, Diffémités et infirmités de toutes sortes chez les enfants et les adultes, Inflammation en général, etc.

Prix du traitement par semaine : Cabines de 1^{re} classe \$3.00, seconde classe \$2.00 Un traitement simplement hygiénique sans consultation du médecin, si donné le soir au prix de \$0.75 ou \$1.00 par semaine selon la classe.

Heures du traitement : Pour le clergé à 9.45 hrs A. M. et 3.45 hrs P. M.
Pour les Dames à 10.30 hrs A. M. et 4.30 hrs P. M.
Pour les Messieurs à 11.30 hrs A. M. et 5.30 hrs P. M.
Traitement Hygiénique du soir : Pour les Dames de 8.00 à 9.00 hrs P. M.
Pour les Messieurs de 9.00 à 10.00 hrs P. M.

Une attention spéciale est donnée aux membres du clergé. — Attention délicate pour les dames et toutes susceptibilités ménagées ; une dame étudie maintenant la méthode Kneipp de doucher sous instruction du soussigné et fera le service au département des dames à partir du 1^{er} Fév. prochain. Aussi un doucheur expérimenté sera attaché au département des Messieurs.

Heures de consultations :
De 8.30 à 10.00 hrs A. M.
" 2.30 à 4.00 " P. M.
" 7.00 à 8.00 " " "

JOS. EDM. BERGERON,
M. D. C. M. V. S. C. K. M.

Téléphone Bell 6379.

ETABLIE EN 1874 G. A. LAMONTAGNE & CIE MARCHANDS TAILLEURS

No 1536 Rue Ste-Catherine, *Voisin de la Banque d'Epargne*
MONTREAL

Nous accordons au Clergé et aux Communautés religieuses une attention toute spéciale.


SPÉCIALITÉ : TWEEDS FRANCAIS, ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS.

LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS

256 ET 258 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

LITURGIE ROMAINE

EDITIONS DE TOURS.

 Les formats sont donnés en pouces.

BREVIARIUM ROMANUM.

4 volumes in-12, mesurant $7\frac{1}{2}$ x 5. Edition de 1894, avec le nouveau propre du Canada et tous les nouveaux offices jusqu'à ce jour.

Edition imprimée sur papier indien, volumes très minces et très légers.

Chacun des volumes de cette édition, malgré ses 1100 ou 1200 pages, mesure à peine, avec fortes couvertures en chagrin, 1 pouce d'épaisseur.

Reliure en chagrin noir, 1^{er} choix, tr. dorée.....\$10 00
Reliure en chag. noir, 1^{er} ch., tr. dorée, avec ornements dorés..... 11 00

Breviarium romanum. 4 volumes in-12, mesurant $7\frac{1}{2}$ x 5. Edition de 1894, avec le nouveau propre du Canada et tous les nouveaux offices jusqu'à ce jour.

Reliure chagrin noir, tranche dorée..... 6 80
Reliure chag. noir, 2 choix, tr. dorée..... 7 20
Reliure chag. noir, 1^{er} choix, tr. dorée..... 8 60
Reliure chag. noir, avec ornements dorés, tr. dorée..... 9 25

Breviarium romanum. 4 volumes in-12, mesurant 7 x $4\frac{1}{2}$. Edition de 1890, avec le nouveau propre du Canada et tous les nouveaux offices jusqu'à ce jour.

Reliure chagrin 1^{er} choix, noir, tr. dorée..... 6 50

Breviarium romanum. 4 volumes gr. in-32, mesurant $5\frac{1}{2}$ x $3\frac{1}{2}$. Edition de 1887 complète, avec le nouveau propre du Canada et tous les nouveaux offices jusqu'à ce jour, *reliure chagrin noir*..... 5 50

Le même, reliure chagrin noir, 1^{er} choix..... 6 50

Le même, rel. chag. noir, 1^{er} choix avec ornements dorés..... 7 00

HORÆ DIURNÆ.

Format in-32, mesurant $4\frac{3}{4}$ x 3, avec le nouveau propre du Canada et tous les nouveaux offices.

Reliure basane marbrée..... 0 60

Reliure chagrin noir, tr. dorée..... 0 80

Reliure chagrin 1^{er} choix, tr. dorée..... 1 20

Horæ diurnæ. 1 vol. gr. in-32, mesurant $5\frac{1}{2}$ x $3\frac{1}{2}$. Edition de 1894, très complète avec propres du Canada et des États Unis.

Reliure basane forte; tranche rouge..... 0 70

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

12^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 8 DÉCEMBRE 1894. VOL. XXIV, No 23

SOMMAIRE :

I. Offices extraordinaires. — II. Guérison remarquable, au couvent de Ste Anne de Lachine. — III. Anniversaire de la consécration épiscopale de Monseigneur l'évêque de Sherbrooke. — IV. De l'efficacité des prières des âmes du purgatoire en faveur des vivants. — V. Ligue du Sacré-Cœur. — VI. Chronique. — VII. Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — VIII. Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Sœurs Grises.—Mardi 11, profession religieuse.

Dimanche 9.—Solennté des Titulaires de St-François-Xavier à Verchères et de St-Ambroise.

Dimanche 16.—Solennté des Titulaires de St-Constant et de Ste-Lucie

GUERISON REMARQUABLE

Au couvent de Sainte-Anne de Lachine.

Le 8 mai 1894, à la récréation du soir, plusieurs élèves du couvent des Sœurs de Ste-Anne à Lachine, s'amusaient à se balancer, quand tout-à-coup la balançoire se brisa et les pauvres enfants furent renversées sur le sol. Elles en furent quittes pour d'assez légères contusions; une exceptée, Anna Paquin, âgée de seize ans, qui reçut un coup violent sur la colonne vertébrale.

Le lendemain et les jours suivants, ses douleurs devenant plus vives, la jeune pensionnaire vit plusieurs médecins qui s'accordèrent à dire que le cas était grave. Mais comme les souffrances augmentaient toujours, on eu recours à une intervention plus haute.

La communauté venait justement de recevoir de Rome une re-

lique insigne de sainte Anne. A cette occasion, il y eut au couvent des fêtes exceptionnelles, pleines d'une touchante solennité, qui durèrent trois jours. Pendant ce triduum, la sainte relique resta exposée à la vénération de tous et d'éminents prédicateurs furent appelés à proclamer la puissance et la bonté de la bienheureuse Mère de la Vierge Marie.

La jeune Anna Paquin résolut d'attendre de sainte Anne seule sa guérison. Le premier jour du triduum, 10 juin, n'ayant pu prendre part à la procession, ni même entendre la messe, elle voulut au moins assister à la bénédiction du Saint Sacrement. La chère enfant n'avait compté que sur sa piété et son courage ; au bout de dix minutes, on la ramenait à son lit, épuisée, vaincue par la souffrance.

En détachant ses vêtements, les garde-malades remarquèrent que l'inflammation avait augmenté. Après deux heures de repos, l'enfant demanda à être conduite auprès de la sainte relique ; elle s'y rendit avec peine, accompagnée de sa sœur, religieuse de Sainte-Anne.

Le lendemain, Anna se sentit subitement beaucoup plus mal ; elle ne pouvait remuer ni la jambe ni la main droites et l'enflure était considérable sur tout le corps. Depuis ce moment, la malade demeura couchée sur le dos, en proie à d'intolérables souffrances. On essaya de soulever un peu sa main droite, elle garda le silence, mais de grosses larmes qui roulèrent sur ces joues en dirent plus que toute parole.

Dans l'après-midi, Anna se confessa et eut le bonheur de vénérer la relique de sa sainte patronne en qui elle avait mis désormais toute sa confiance.

Son état cependant devenait de plus en plus alarmant ; on fit mander, vers 4 heures, le médecin de la communauté qui examina attentivement la patiente en présence de la Révérende Mère Supérieure Générale, de la Supérieure du Pensionnat et de deux sœurs infirmières.

Il constata un abcès au côté droit et ordonna un liniment d'opium en attendant qu'il put donner, le lendemain, une issue à la supuration.

La nuit fut douloureuse ; et le matin on trouva la malade dans le même état que la veille, ne pouvant faire aucun mouvement de la jambe ni de la main droites.

Cependant, c'était le dernier jour du triduum ; Anna devait

communier. Sa sœur religieuse lui demanda si elle se sentait un peu mieux. « Ah ! je souffre beaucoup, j'ai peine à respirer, répondit-elle, mais sainte Anne va me guérir ; oui, c'est aujourd'hui, j'en suis sûre, qu'elle me guérira. Je te l'ai dit hier, tu verras bien. Oh ! j'ai hâte de recevoir Notre-Seigneur ! »

Son attente ne fut pas longue. Trois ou quatre minutes après qu'elle eût communié, comme sa sœur s'approchait pour lui aider à faire son action de grâces, elle s'écria en la voyant : « Je suis guérie ! Sainte Anne m'a guérie ! Oh ! merci, bonne Sainte. Je te l'avais bien dit que sainte Anne me guérirait. »

L'enfant s'était assise dans son lit, et ses pauvres membres si raides, si endoloris quelques minutes auparavant semblaient recouvrir toute leur souplesse. Il fallait pourtant se recueillir pour l'action de grâces et la religieuse commença la lecture des actes après la communion. Au deuxième, Anna, ne pouvant se contenir s'écria : « Je t'en prie, ma chère petite sœur, laisse-moi me lever. Pourquoi resterais-je couchée ? je ne suis plus malade. » Cependant elle récita encore dans son lit le chapelet et le *Te Deum*.

Se levant enfin, elle s'habilla et prit son déjeuner.

La bonne nouvelle se répandit en un instant. Chacun voulait voir l'heureuse enfant, l'entendre et remercier sainte Anne.

A huit heures Anna se rendit à la chapelle avec les autres élèves, y entendit la messe solennelle et l'instruction. Après le diner, elle suivit la procession que firent toutes ses compagnes en action de grâces pour sa guérison.

On avait mandé le médecin. Anna se précipita à sa rencontre. Il pouvait à peine en croire ses yeux ; mais son étonnement fut plus grand encore, quand après examen, il vit que le bras et la jambe étaient parfaitement souples et dégonflés, et que l'abcès avait disparu ne laissant à sa place qu'une petite tache brune.

Dans une attestation que nous publions ici-même, le médecin a déclaré que la jeune élève était dès lors parfaitement guérie.

Depuis ce jour, Anna n'a pas ressenti la moindre atteinte du mal qui l'a tant fait souffrir.

Témoignage du médecin.

Je soussigné, docteur en médecine, résidant à Lachine et exerçant ma profession depuis vingt-six ans, déclare solennellement, sous mon serment d'office, que :

Vers le 8 mai 1894, plusieurs jeunes demoiselles du pensionnat

des révérendes sœurs de Ste-Anne à Lachine, étant à s'amuser ensemble dans une balançoire, l'appareil retenant cette balançoire en suspension vint à manquer soudainement et toutes les occupantes furent précipitées avec violence sur le sol durci. Presque toutes ces jeunes filles furent plus ou moins contusionnées. L'une d'elles surtout, nommée Anna Paquin, âgée de 16 ou 17 ans, reçut un coup violent sur la colonne vertébrale (portion lombaire supérieure) ; j'examinai alors les blessées et ne découvris rien de grave pour le moment : le temps ferait connaître ce qu'il y aurait à faire plus tard.

Je ne vis plus ces jeunes demoiselles que le 11 juin 1894. Cette fois, c'était pour Melle Anna Paquin qui était depuis huit jours sous le traitement du Dr A. T. Brosseau, de Montréal.

Je l'examinai attentivement ; elle était très souffrante ; la face animée, le pouls à 114, température 101 ou 102, je ne me rappelle pas lequel des deux degrés de chaleur. Elle ne pouvait se mouvoir la jambe droite ni le bras droit à cause des douleurs qu'elle éprouvait dans le dos. Elle était couchée sur le dos et ne pouvait se mouvoir sans éprouver des douleurs atroces qui faisaient couler des pleurs et lui arrachaient des cris. Je parvins cependant à l'asseoir sur son lit, la faisant supporter par la sœur infirmière. J'écarte ses vêtements et j'aperçois un abcès au côté droit et postérieur de la vertèbre lombaire supérieure. La fluctuation se faisait surtout sentir aux extrémités des épines postérieures, où il y avait deux légères élévations arrondies de la peau attestant la présence du pus.

Je dis alors aux religieuses qui m'accompagnaient ce qui en était du cas, leur disant en même temps que je ferais une issue à la supuration le lendemain. En attendant, j'ordonnai un liniment d'opium composé avec indication d'appliquer chaud et recouvert de toile cirée. On fit l'application au liniment le soir, et le lendemain matin, étant jour de communion, on négligea de faire une autre application. La jeune Paquin communia aussi dans son lit, me dit-on, puis quelques minutes après la communion, elle s'écria tout-à-coup : « Je suis guérie... »

On me fit mander de suite au couvent, mais étant absent, je ne pus me rendre que vers deux heures de l'après-midi du 12 juin 1894 ; c'est à-dire 18 ou 20 heures après ma dernière visite. J'avais entendu parler de l'affaire et je ne me pressais pas à me rendre à l'appel réitéré des bonnes sœurs croyant avoir affaire à quelque mystification. A mon arrivée au couvent, je rencontrai le Rév. Messire Latulipe, le chapelain, qui me fit connaître ce dont il s'agissait. Je dois dire ici à la louange du Rév. M. Latulipe, qu'il ne m'a pas exagéré, ni dénaturé les faits pouvant me porter à quelque erreur de diagnostic. Je l'ai trouvé même très réservé. « Voyez cette jeune fille, me dit-il, examinez-la bien attentivement, et veuillez me dire ce que vous en pensez. »

On me conduisit à l'infirmerie, mais chemin faisant, j'aperçois

Melle Paquin venant en courant à ma rencontre. Elle était toute souriante, les traits du visage bien composés, exprimant la joie et le bien-être, sautant et gesticulant comme elle ne l'avait jamais fait de sa vie. Je ne pus que lui dire : « Mais est-ce bien vrai que vous êtes si bien que cela ? »

Nous entrâmes dans une chambre avoisinante, et là, en présence de la Révérende Mère supérieure de la communauté, de la Révérende sœur supérieure du pensionnat et de plusieurs autres religieuses, je commençai l'examen de la jeune fille. Les bras et les jambes étaient parfaitement souples ; la chaleur était disparue, mais le pouls un peu accéléré par l'émotion. J'avais hâte d'arriver à la colonne vertébrale où j'avais vu cet abcès la veille ; on ouvre ses vêtements, je regarde... plus rien..... Je recule tout étonné n'en pouvant croire mes yeux ! Je reprends mon examen : je fais le palper de la colonne vertébrale et des muscles lombaires ; je pratique un massage violent avec mes pouces et mes doigts pour découvrir quelque point douloureux ou quelque dépression dans les tissus et je ne découvre rien. La peau était saine ; il n'y avait ni sensibilité, ni chaleur, ni rougeur, ni enflure ; en un mot, cette jeune fille était guérie parfaitement.

Tout ce que je pus constater de la présence de l'abcès de la veille, c'était une petite tache brune au niveau de l'épine vertébrale postérieure et supérieure. Toute autre trace était complètement disparue.

En présence de ces faits, je suis convaincu que cette jeune fille ne pouvait être guérie si soudainement par les seules forces de la nature, même aidées des médicaments les mieux appropriés.

Dr PIERRE A. VALOIS..

Lachine, ce 15 juin 1894.

Je soussigné certifie qu'en prévision de quelque rechute pouvant résulter de la disparition si subite de l'abcès dont il est parlé plus haut, ai examiné à différentes reprises Melle Anna Paquin. Quoique, depuis sa guérison, elle ait suivi les autres élèves en classe et en récréation, il ne s'est manifesté aucun symptôme de fusion ou d'épanchement quelconque.

En conséquence, je la déclare bien parfaitement guérie.

En foi de quoi, j'ai signé à Lachine ce 18ième jour de juin 1894.

Dr PIERRE A. VALOIS.

Pour vraie copie.

ANNIVERSAIRE DE LA CONSECRATION EPISCOPALE

De Monseigneur l'évêque de Sherbrooke

(De notre correspondant.)

On célébrait, à Sherbrooke, le 30 novembre dernier, le premier anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Paul LaRocque. Il y avait un an, à pareille date, que le digne successeur de feu Mgr Racine prenait possession de son siège au milieu de la belle et brillante démonstration dont le pieux souvenir est encore vivace dans tous les cœurs.

Il y eut messe solennelle à la cathédrale. Sa Grandeur officia pontificalement avec M. le grand vicaire McAuley, comme prêtre assistant, MM. les abbés F. Sentenac, curé de Roxton Falls et C. LaRocque, curé de St-Louis de France, Montréal, comme diacres d'honneur, et MM. les abbés F. P. Dignan, curé de Windsor Mills et J. E. Lemieux, vicaire à Coaticooke, comme diacre et sous-diacre d'office.

M. E. Hébert remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

Le chant a été exécuté par le chœur des élèves du séminaire.

Les dignitaires étrangers dont les noms suivent étaient présents au sanctuaire : Mgr M. Decelles, évêque de Druzipara, M. le chanoine Bourgeault, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal et M. le chanoine Duhamel, curé de la cathédrale de St-Hyacinthe. Plus de soixante prêtres prenaient aussi place au sanctuaire.

Un grand nombre de fidèles offraient le concours de leurs prières pour implorer les bénédictions divines sur notre vénérable évêque, et pour remercier la Providence d'avoir confié l'Eglise de Sherbrooke à un pasteur aussi dévoué, dont la sollicitude, à la fois paternelle et sympathique, s'est déjà fait sentir à toutes les œuvres, à tous les besoins, à tous les intérêts de ce vaste diocèse.

Mgr LaRocque a reçu de toutes parts des témoignages de respect et de gratitude à l'occasion de ce joyeux anniversaire. La veille, dans l'après-midi, Sa Grandeur se rendit au pensionnat de la Congrégation où il y eut présentation d'adresses et exécution de deux morceaux de chant de circonstance.

Le soir, à 8 heures, il y eut séance littéraire et musicale au séminaire. A l'ouverture, un élève en philosophie, M. H. Dus-sault, présenta à Sa Grandeur les hommages et les souhaits de la communauté. Les élèves donnèrent ensuite en représentation « Le Reliquaire, » drame en quatre actes. Il était onze heures lorsque la foule se dispersa.

DE L'EFFICACITE DES PRIERES DES AMES DU PURGATOIRE

En faveur des vivants

Consultation.

Un de nos abonnés de langue anglaise nous envoie une consultation très intéressante.

Notre correspondant a remarqué que l'usage de prier les âmes du purgatoire commence à s'introduire parmi les fidèles ; il soulève contre cette pratique deux objections tendant à prouver qu'elle est en opposition avec les principes catholiques, et nous demande de bien vouloir examiner la valeur de ces objections.

* *

Première objection. — Puisque les âmes du purgatoire sont incapables de se secourir elles-mêmes et cela par une inaptitude inhérente à leur condition, on doit en conclure qu'elles sont également dépourvues de toute puissance d'intercession en notre faveur.

Discussion. — Il est admis, en bonne et saine logique, qu'une proposition basée sur des faits et sur des preuves sérieuses, ne saurait être détruite par une objection dont la solidité n'est pas parfaitement prouvée, si spécieuse qu'elle puisse paraître. Or, il ne manque pas de théologiens illustres pour l'affirmer : dire que prier les âmes est une chose permise, c'est émettre une proposition fondée sur des raisonnements tout à fait plausibles, sur des autorités irrécusables et sur des faits nombreux rapportés par les auteurs les plus dignes de foi. Donc, pour rendre inoffensive l'argumentation de leurs contradicteurs, les tenants de la puissance d'intercession des saintes âmes du purgatoire n'auraient qu'à dé-

montrer qu'elle n'est pas absolument concluante et péremptoire.

Cette démonstration leur paraît assez facile à faire.

En effet, disent-ils, si les fidèles défunts ne peuvent pas se secourir eux-mêmes, c'est que, dans l'ordre établi par la sagesse divine, le temps de l'épreuve finit avec la mort ; c'est que, étant confirmés en grâce, ils sont par là même incapables de mériter en leur propre faveur ; c'est que n'étant plus dans la vie voyageuse, *dans la voie, in statu viæ*, comme s'exprime la théologie, il leur est devenu impossible de faire par eux-mêmes un pas de plus vers le ciel ; — mais est il bien sûr que toutes ces raisons, prouvant si clairement l'impossibilité où sont les âmes de se soulager elles-mêmes, conservent la même force absolue quand il s'agit de leur puissance d'intercession au profit des vivants ? Un grand nombre de théologiens ont pensé le contraire.

« Beaucoup de graves auteurs assurent, écrit entre autres saint Alphonse de Liguori, que les âmes du purgatoire, sans être en état de prier pour elles-mêmes, peuvent cependant prier pour nous..... Si Dieu, afin de satisfaire aux droits de sa justice, leur ôte tout moyen de se secourir elles-mêmes, il ne s'en suit pas nécessairement que leur grande charité ne puisse intervenir en notre faveur. » Après tout, pourquoi les droits de la justice, envisageant les fautes ou les peines temporelles du péché, seraient-ils un obstacle à l'exercice des vertus ? Voudrait-on prétendre que les pécheurs en état de péché mortel, par exemple, ne sont plus en état de prier avec espoir d'être exaucés ?

A l'appui de leur prétention, les partisans de l'efficacité des prières des membres de l'Eglise souffrante citent encore des textes de Bellarmin, Valentia, Suarez, Mastrius, Faber, Medina, Collat, et d'une foule d'autres auteurs plus récents.

En fin de compte, ajoutent-ils, lequel est le plus difficile de faire des miracles ou de prier ? Eh bien, S. Grégoire et S. Pierre Damien rapportent que les âmes de *Paschasius* et de *Severinus* opérèrent des miracles alors même qu'elles étaient encore détenues en purgatoire !

Et ils concluent, en voilà assez pour nous autoriser à le dire dès maintenant : l'objection qu'on nous oppose est basée sur une argumentation évidemment discutable ; d'après un nombre considérable de théologiens, elle est loin d'être décisive, et par conséquent, on s'efforcerait en vain d'en déduire quelque chose de définitif contre la puissance d'intercession des âmes du purgatoire en faveur des vivants.

Mais il y a plus—ce sont toujours les défenseurs de l'opinion favorable à l'efficacité des prières des membres de l'Eglise souffrante qui tiennent la parole—sans doute, après leur avoir donné ici-bas des moyens nombreux et faciles d'expiation les fautes commises et les peines encourues ; en l'autre vie Dieu place les âmes dans l'impossibilité d'obtenir par elles-mêmes le pardon qu'elles ont négligé de mériter sur la terre.

Sans doute aussi, pour expliquer cette conduite du Souverain Maître, on trouve aisément des raisons de justice inexorable, des motifs de haute convenance et de miséricordieuse bonté.

Mais de là, conclure rigoureusement que ces raisons et ces motifs d'enlever aux âmes du purgatoire la faculté de se soulager elles-mêmes, font aussi au Seigneur un devoir de les empêcher d'intercéder même pour les vivants, c'est aller très loin ! C'est, dans tous les cas, tirer une conclusion dont on ne pourra démontrer la rigueur et le bien fondé de manière à satisfaire tout le monde.

N'est-ce pas assez pour la justice divine d'avoir condamné ces âmes à un état très douloureux dont elles ne peuvent aucunement se libérer par leurs propres ressources ? N'est-ce pas assez pour sa miséricorde d'avoir encouragé les hommes à la pratique plus parfaite des vertus par la terrible et salutaire perspective des châtimens du purgatoire ?

Pourquoi priver encore ces âmes sensibles et remplies de charité du bonheur d'apporter quelque secours aux membres de l'Eglise militante ; pourquoi les réduire à une condition pire que celle des pécheurs déchus de l'état de grâce, et des criminels les plus coupables et les plus endurcis ? Pourquoi nous priver nous-mêmes de l'aide de leurs ferventes prières ? Pourquoi briser ainsi l'admirable et consolante harmonie du dogme de la communion des saints ?

Tant que l'on n'aura pas donné à ces questions une réponse plausible, tant que l'on ne sera pas venu à bout, non plus, d'établir que l'impuissance des âmes du purgatoire à prier pour nous se déduit en toute rigueur de leur incapacité à prier pour elles-mêmes ; nous sommes en droit de regarder l'objection de nos adversaires comme non avenue et de l'écartier par une fin de non recevoir.—

Plusieurs admettront que si cette réfutation n'est pas tout à fait victorieuse, elle paraît cependant aussi forte et concluante

que l'objection elle-même. Et ce point réglé, ils en conclueront sans doute que l'opinion favorable au pouvoir d'impétration des âmes du purgatoire au profit des vivants ne saurait être radicalement infirmée par cette première objection.

* * *

Seconde objection.—Si les saints de l'autre monde ont connaissance de nos prières, ce ne peut être que dans l'essence infinie de Dieu et grâce à la vision béatifique ; or les âmes du purgatoire ne jouissent pas encore de cette vision béatifique.

Réfutation.—Prétendre qu'il est impossible aux saints de connaître nos prières et les secrets désirs des cœurs, si ce n'est uniquement par l'intermédiaire de la vision béatifique, ne serait-ce pas prévenir les décisions de la Chaire de Pierre et vouloir imposer aux autres ses propres convictions ? En effet l'Eglise n'a jamais rien décidé sur les différents moyens dont il plaît à Dieu de se servir pour communiquer aux élus les supplications que nous leur adressons ; et d'autre part, les théologiens enseignent, avec toute l'antiquité, que cette communication peut se faire non seulement par la vision béatifique, mais aussi par le ministère des anges et même par une révélation spéciale du Seigneur.

Cette seconde objection est donc sans force, elle frappe dans le vide. On est en mesure de répondre : si les âmes du purgatoire ne peuvent connaître nos prières par la vision béatifique—ce qui paraît indubitable—rien cependant dans la doctrine de l'Eglise ne défend de croire qu'elles en ont connaissance d'une autre manière.

Ainsi on ne contredirait point l'enseignement catholique, on n'élèverait pas non plus les âmes du purgatoire au-dessus de leur condition, en supposant qu'elles entendent nos prières, soit par le commerce des anges, lesquels, suivant le témoignage de l'Ecriture, savent certainement ce qui se passe parmi nous, ayant été établis esprits administrateurs avec la fonction de concourir à l'œuvre de notre salut ; soit encore par des révélations particulières de Dieu, révélations du genre de celles qui étaient faites aux prophètes de l'ancienne loi ; soit enfin, selon l'opinion du saint évêque d'Hippone, par l'entremise des compagnes de souffrance qui leur arrivent chaque jour de la terre.

Quelques-uns sont tentés d'aller plus loin et d'affirmer que les fidèles trépassés pourraient prier pour nous, même s'ils n'avaient

aucune connaissance actuelle de nos supplications. En fait, cette hypothèse empêcherait-elle les âmes de savoir au moins par leur propre expérience la grandeur et la multiplicité de nos besoins ; et cela ne suffirait-il pas à les engager à prier en général pour l'Eglise militante, et plus particulièrement pour tous ceux qui les assistent et qui ont recours à leur intercession ? Dans ce cas, ces saintes âmes n'auraient qu'à laisser à Dieu le soin d'appliquer leurs prières à qui de droit, comme nous le faisons souvent sur la terre en priant pour des parents ou des amis absents et même pour des inconnus.

LIGUE DU SACRE-CŒUR

INTENTION GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE

Présentée par le cardinal vicaire et bénie par le Pape :

Les nouvelles chrétientés de l'Afrique.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT CE MOIS :

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour les nouvelles chrétientés de l'Afrique, afin que cette terre, si longtemps en proie aux horreurs de l'esclavage, soit pleinement conquise par vos apôtres à la sainte liberté des enfants de Dieu. Ainsi soit-il !

CHRONIQUE

Nomination.—Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. l'abbé F. X. Leclerc est nommé assesseur dans l'officialité diocésaine.

Le chœur de la cathédrale.—A l'assemblée annuelle de la société chorale de l'archevêché, ont été élus officiers pour l'année courante : M. le coroner MacMahon, président ; M. Sheridan, vice-président ; M. DeLamadaine, secrétaire ; M. Guillemette, trésorier ; M. Antonio Destroismaisons, bibliothécaire ; M. Dussault, assistant bibliothécaire ; M. Pelletier, M. D., assistant-directeur ; M. R. Pelletier, assistant organiste.

Les membres du Comité sont MM. Houlié, Gosselin, Leroux-Cadorette et Bérubé.

M. le chanoine Racicot est le directeur de la société, M. Couture, le maître de chapelle, et M. Pelletier, l'organiste.

Un sacrilège.—Des voleurs sacrilèges n'ont pas craint, il y a quelques jours, de porter la main sur le corps de saint Antoine, à Padoue. Ils n'en voulaient pas à la relique, mais aux ornements

dûs à la piété des fidèles ; le corps a été retrouvé sous la ramée dans un bois voisin, mais la tunique superbe, brodée en or et garnie de perles, avait disparu.

Saint Antoine a été réporté en procession dans son sanctuaire.

Femme forte. — Nous lisons dans une revue française : « On a eu la confirmation récente que la princesse Hélène, fille du comte de Paris, après avoir consulté Léon XIII, a refusé de devenir l'héritière du trône de Grande-Bretagne, plutôt que de se faire hérétique. Elle aurait rejeté, pour les mêmes raisons, les avances du tsarewitch, héritier de toutes les Russies. »

Vocation religieuse d'une princesse. — Le noviciat des religieuses franciscaines d'Aix-la-Chapelle a reçu la princesse Marie d'Isembourg, fille du prince d'Isembourg et de l'archiduchesse Marie-Louise, sa femme. La princesse est née le 24 juin 1878. Elle retrouve dans une des cellules de ces humbles religieuses franciscaines une autre princesse, sa cousine, la princesse Françoise de Löwenstein-Wertheim.

Nouvelles religieuses du diocèse de St-Hyacinthe. —

Nominations. — Par décision de Monseigneur l'évêque de St-Hyacinthe, ont été nommés :

M. L.-A. Duilly, vicaire à St-André d'Acton-Vale ;

M. O. Gadois, vicaire à St-Jean-Baptiste de Rouville.

Profession religieuse. — Le 30 novembre dernier, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, M. le G.-V. A.-X. Bernard a reçu les vœux de religion des Sœurs Albina Filion, de St-Ephrem d'Upton, et Clara Richard, de St-Denis de Richelieu.

M. le vicaire-général était accompagné de M. l'abbé J. Chaffers, aumônier de l'Hôtel-Dieu, et de M. l'abbé N.-C. Leduc, vicaire à la cathédrale, lequel a au-si prononcé l'allocution de circonstance.

Nouvelles religieuses du diocèse de Sherbrooke. —

Quarante-Heures. — A l'hospice du Sacré-Cœur, le 11 déc.

Nouvelles religieuses. — *Regina, T.N.O.* La nouvelle s'étant répandue que le Rév. M. Synnott, devait quitter Régina, tous les catholiques et même plusieurs protestants firent des démarches pour que le changement n'eût pas lieu. La prière des pétitionnaires fut entendue, et le changement a été contremandé. Outre la ville de Régina, M. l'abbé Synnott a plusieurs missions à desservir ; dernièrement, il a ouvert des classes de français et de latin suivies par une quarantaine de jeunes gens, la plupart protestants. A peu près le même nombre d'enfants fréquentent les classes de catéchisme, et déjà plusieurs d'entre eux peuvent chanter aux offices de l'église et servir à l'autel.

Ce que fait M. l'abbé Synnott à Régina est la répétition de ce qui s'est pratiqué autrefois dans tout le Nord-Ouest. A côté de la chapelle, l'école tenue par le missionnaire, c'est ce qu'on peut constater partout en parcourant le Nord-Ouest. Et dire que maintenant les catholiques n'ont plus même le droit d'avoir des écoles !

Prince-Albert.—Le Rév. Père Lebret, ci-devant du Vicariat Apostolique de Prince-Albert, vient d'être nommé assistant à la mission de Battleford. Le Rév. Père a été autrefois maître des novices au noviciat des RR. PP. Oblats à Lachine.

Kingston.—Mercredi, le 21 novembre, était le 14ième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Cleary, premier archevêque de Kingston. *Ad multos annos.*

Winnipeg.—Le T. Rév. Père Langevin, vicaire des missions du Manitoba et curé de Ste-Marie de Winnipeg, est de retour d'une visite de quelques jours faite à la mission de Ford-Ellice.

Trinidad.—Le Rév. M. Guérin qui exerça le ministère, l'été dernier, à la cathédrale de Pembroke, vient de mourir de la fièvre jaune, à Trinidad. Il était parti, au mois d'août dernier, pour remplacer deux prêtres qui venaient de succomber à la même maladie. Il succomba lui-même quelques mois seulement après son arrivée dans l'île.

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIÈRES

I.—Indulgences indépendantes des fêtes.

30 INDULGENCES QUI PEUVENT ÊTRE GAGNÉES CHAQUE MOIS.

(Suite).

g) Deuxième dimanche de chaque mois.

Voir le No précédent de la *Semaine Religieuse*, page 369.

h) Troisième dimanche de chaque mois.

Confr. du T.-S.-Sacrement (adorat. diurnel ; *confess., commun., visite, prière*, assist. à la procession du T. S. Sacrement (1).—Applicable aux déf.

CONFRÈRE DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., prière*, assist. à la procession du Notre Dame des Sept-Douleurs (2).—Applicable aux déf.

Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière*.—Applicable aux déf. (A suivre).

40 INDULGENCES QUI PEUVENT ÊTRE GAGNÉES CHAQUE ANNÉE.

(Suite).

c) Retraite.

TERTIAIRES DE S. FRANÇOIS D'ASS. ; *confess., commun.*—Applicable aux déf.—(Cette retraite doit durer 8 jours).

(1) La procession du T. S. Sacrement dans les églises paroissiales se fait ordinairement le 3e dimanche du mois.

(2) La procession de N.-D. des Sept-Douleurs dans les églises des servites ou dans les chapelles de la confrérie a lieu le 3e dimanche de chaque mois.

CONFRÈRES DU SCAPUL. DE L'IMMAC.-CONCEPT. ; *confess.*, *commun.*, *visite*, *prière*.—Applicable aux déf.

MEMBRES ACTIFS ET HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LA ST-VINCENT-DE-PAUL (3) ; assistance à tous les exercices de la retraite que fait faire la conférence, *confess.*, *commun.* à la messe du dernier jour, *prière*.—Applicable aux déf.—(Ceux qui n'assistent qu'à une partie de ces exercices ne gagnent que 100 jours d'indulg. pourvu qu'ils prient à l'intention du Pape).

Pauvres auxquels la société de St-Vincent-de-Paul porte secours ; assistance à tous les exercices de la retraite, *confess.*, *commun.* à la messe du dernier jour, *visite* (entre le lever du soleil et son coucher), *prière*.—Applicable aux déf.

Prêtres du diocèse de Montréal (4) ; assistance aux 5 jours de retraites, *confess.*, audition ou célébration de la messe, *prière*.—Applicable aux déf.

d) Quarante-Heures.

VISITE PENDANT L'EXPOSITION DU S. SACREMENT ; *confess.*, *commun.*, *prière* (5).—Applicable aux déf.

e) Fête titulaire (6).

D'une ÉGLISE ou chapelle publ. OU EST ÉRIGÉ LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS D'ASSISE ; pour les tertiaires seuls.

(3) Le père, la mère et la femme des associés peuvent comme eux suivre cette retraite et en gagner l'indulgence, aux mêmes conditions.

(4) Cette faveur est l'une des cinq obtenues par un indult renouvelé tous les cinq ans et dont le texte se lit dans les *Mandements...* de Montréal, IX, 49 (Circulaire No 6 du 9 mars 1877).

(5) On peut comme pour les autres indulg. se confesser et communier la veille de l'ouverture des Quarante-Heures. Il n'est pas requis de communier dans cette église même, et il n'y a qu'une visite, et non trois, d'exigée. On gagne de plus 10 ans et 10 quarantaines chaque fois que l'on répète la visite au S. Sacrement exposé, avec le ferme propos de se confesser.

(6) Le titulaire liturgique d'une église ou chapelle publique, est ou Dieu (sainte Trinité, saint Esprit, saint Ré tempteur), ou le Fils de Dieu dans sa personne (saint Nom de Jésus) ou dans ses mystères (saint Sauveur, Transfiguration, sainte Croix), ou un instrument de la Passion (la couronne d'épines), ou un ange (S. Michel, les anges gardiens), ou un saint (saint Nom de Marie, Immaculée-Conception, Nativité de la Ste Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Joseph, stigmates de saint François d'Assise). Ce titulaire est imposé à l'église par l'évêque dans la cérémonie de la bénédiction ; c'est comme un nom de baptême qui servira désormais à désigner cet édifice. Le titulaire s'appelle aussi titre, vocable et patron.—Cette indulgence ne se gagne que le jour de la fête (ou de la solennité) et non pendant l'octave à moins d'une concession spéciale.

confess., commun., visite à cette église, prière (7).—Applicable aux déf.

D'une ÉGLISE ou chapelle publ. OU EST ÉRIGÉE LA CONFR. DU SAINT-ROSAIRE ; pour les confrères seuls, *confess., commun., visite à cette église, prière (7).—Applicable aux déf.*

D'une église de jésuites ; pour tous les fidèles, *confess., commun., visite, prière (7).—Applicable aux déf.*

De TOUTE ÉGLISE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL ; pour tous les fidèles, *confess., commun., visite à cette église, prière (8).—Applicable aux déf.*

f) Fete patronale (9).

De la ville ou du territoire (10) dans lequel se trouvent ceux qui ont l'habitude de communier : 1o au moins une fois le mois ; aux principales fêtes (ou solennités) ; 2o de Notre-Seigneur, (Noël, Circoncision, Epiphanie, Pâques, Ascension, Fête-Dieu) ; 3o de la Ste Vierge, (Immaculée-Conception, Nativité, Annonciation, Purification, Assomption) ; 4o des apôtres (24 ou 25 fév., 1 mai, 29 juin, 25 juillet, 24 août, 21 sept., 28 oct., 30 nov., 21 et 27 déc.) ; 5o à la fête de S. Jean-Baptiste ; *confess., commun., prière.—Applicable aux déf.*

De l'ASSOCIATION UNIVERSELLE DE LA STE-FAMILLE (12) ; *confess., commun., visite, prière.—Applicable aux déf.*

De la CONGRÉGAT. DE LA STE VIERGE (13) ; pour tous les fidèles 1o à la fête principale de cette congrégat., 2o aussi à la fête secondaire de la congrégat. ; *confess., commun., visite (1 vêpres) à la chap. de la congrégat., prière.—Applicables aux déf.*

De la CONFR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., visite (1 vêpres), prière le jour de la fête ou l'un des 7 jours suiv.—Applicable aux déf.*

De l'association du cordon de S. François d'Ass. ; *confess., commun., visite (1 vêpres), prière à la chapelle de l'associat.*

(7) Quand cette fête a une solennité célébrée en un autre jour que la fête, l'indulgence ne se gagne que le jour de la solennité.

(8) Cette indulg. a été obtenue par Mgr Bourget le 1er juillet 1855 (voir les *Mandements...* de Montréal, IV, 237) et peut être gagnée pendant toute l'octave de la fête titulaire, (mais une seule fois par chaque fidèle), lors même que la fête serait privée de son octave liturgique.—Dans les églises paroissiales cette indulg. ne peut être gagnée que le jour de la solennité et les 7 jours suivants.

(9) Le patron canonique est une personne créée (ange, saint ou sainte) et canonisée sous la protection particulière de laquelle on met un royaume ou une province, ou même un diocèse, ou une ville, un bourg, ou un village. Le patron diffère du titulaire en ce que celui-ci n'est donné qu'à une église ou chapelle publique pour la désigner et ne s'étend pas au territoire ; les personnes divines ainsi que les mystères peuvent être titulaires mais non patrons, tandis que les anges et les saints peuvent être ou titulaires ou patrons.—Les confréries et associations pieuses ont aussi été placées sous le

(Les indulgences des fêtes patronales des autres associations sont indiquées dans la 2e partie du Calendrier au jour de fête respective).

(A suivre).

II.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.

DECEMBRE

(Suite)

18. { Ste Lucie, vierge et martyre.
S. Jean Marinonius, confess., theatin.

Zélateurs et zélatrices du Cœur de Jésus ; *confess., commun.*
aux intent. spécif., *prière.*

SCAPUL. DE L'IMMAC.-CONCEPT.; *confess., commun., visite, prière.*—
Applicable aux déf.

16. Premier jour de la neuvaine de Noël.

SCAPUL. DE L'IMMAC.-CONCEPT. ; *confess., commun., visite, prière.*
—Applicable aux déf.

(A suivre).

J. S.

AUX PRIÈRES

Dame Pierre Dufresne, née Elise Duprat.
David Couture, décédé aux Etats-Unis.

patronage d'un ange ou d'un saint dont elles célèbrent la fête avec solennité. Certaines associations jouissent d'une indulgence le jour de la fête patronale. La congrégation de la Ste Vierge (*congrégation des hommes, enfants de Marie, etc.*) peut avoir deux fêtes patronales, une principale et une secondaire.

(10) Cette indulgence doit être gagnée le jour de la fête patronale la plus spéciale. Telle est la fête du S. Nom de Marie (dimanche qui suit le 8 septembre) dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield. Dans les autres diocèses des 3 provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa qui n'ont pas de fête patronale de diocèse, la fête de Ste Anne est plus particulière que celle de St. Joseph qui depuis l'année 1624 est patron de tout le Canada. Cette indulg. est indiquée dans le *Calendrier* aux deux fêtes de Ste Anne (ou plutôt de la *solennité*) et du S. Nom de Marie.

(11) L'expression qui ont l'habitude indique que l'omission de la communion en quelqu'une de ces fêtes dans le cours d'une année ne prive pas de cette indulgence. Outre cette indulg. plén. une fois l'an, on gagne une indulg. de 10 ans pour la communion faite en chacune de ces fêtes, et 5 ans aux autres jours de fête.

(12) La fête patronale de l'associat. de la Ste-Famille a été laissée par le pape au choix de chaque association avec l'approbation de l'évêque.

(13) Plusieurs congrégations de la Ste Vierge (*congrégat. des hommes, enfants de Marie, etc.*) ne sont malheureusement pas affiliées à la *Primaria* de Rome et par conséquent ne procurent aucune indulg. à leurs membres.

TRAITEMENT DU CATARRHE NASAL

SA GUERISON PAR

Le Baume Anti-Catarrhal du Docteur Laviolette
Et le Sirop de Térébenthine du Docteur Laviolette

Le Baume Anti-Catarrhal du Dr. Laviolette est une préparation qu'aucune autre n'égale en efficacité : préparée avec soin et composée des meilleures ingrédients elle ne failit jamais dans ses bons effets.

Si dans quelques rares cas l'affection est trop avancée pour guérir complètement, par son usage elle sera dans tous les cas beaucoup amendée et le patient en retirera un grand soulagement. Si vous souffrez de mal de tête, perte de goût et de l'odorat, sensation de pesanteur dans les oreilles, bourdonnements, surdité partielle, gêne dans le nez et la gorge, râclements et envies de vomir, surtout le matin, prédisposition au rhume de cerveau, étournements, cuisson dans l'arrière gorge etc., souvenez-vous que chacun de ces états est un symptôme du Catarrhe qui si souvent engendre la consommation. Si vous servez du **Baume Anti-Catarrhal du Dr. Laviolette** vous serez guéris et éviterez des conséquences qui peuvent être si graves du côté de la gorge, des bronches et des poumons. Très souvent, si pas toujours, dit Sir Morell MacKenzie de Londres, les affections de la gorge sont intimement liées aux affections du nez et pour guérir l'une complètement il ne faut pas négliger l'autre. Si donc tout en souffrant du nez, vous souffrez aussi de la gorge et des bronches il faut aussi traiter ces derniers organes.

Si vous éprouvez quelques-uns des symptômes suivants : sensation de sécheresse et de chatouillement dans la gorge, besoin de tousser et cracher, voix enrouée, gêne pour avaler, expectoration de crachats épais, quelquefois teintés de sang, points douloureux au niveau du poumon etc, servez-vous du **Sirop de Térébenthine du Dr. Laviolette**. Cette préparation, prise à l'intérieur, agit comme excitant énergique dont l'action se fait sentir surtout sur les membranes muqueuses des voies respiratoires. Dans les Catarrhes chroniques des bronches et du poumon, le **Sirop de Térébenthine** agit en retardant et empêchant la fonte tuberculeuse.

Si donc vous souffrez conjointement de quelques-uns de ces symptômes du côté du nez et de la gorge servez-vous, pour le nez, du **Baume Anti-Catarrhal du Dr. Laviolette** et pour la gorge et les bronches du **Sirop de Térébenthine du Dr. Laviolette** et vous serez infailliblement guéri.

N. B.—Le **Baume Anti-Catarrhal** est aussi fortement recommandé contre le Rhume de cerveau et comme onguent ordinaire pour la guérison de toutes sortes de plaies et de maladies de la peau. Une à deux applications suffisent généralement pour guérir les gerçures aux mains et aux lèvres et aussi les échauffements et excoriations chez les jeunes enfants.

DIRECTION.—S'en servir libéralement étant sans danger.

EN VENTE PARTOUT.

BAUME ANTI-CATARRHAL DU Dr LAVIOLETTE

25 Cts LE TUBE

SIROP DE TERE BENTHINE DU Dr LAVIOLETTE

25 et 50 Cts LE FLACON

Propriétaire : J. G. LAVIOLETTE, M. D.

232 & 234, rue St-Paul, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Convents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

“ AU BON MARCHÉ ”

Maison Valiquette & Valiquette

ETABLIE EN 1870

Importateurs de Marchandises Françaises Anglaises
et Américaines

TAPIS ET FOURNITURES DE MAISON

Spécialités

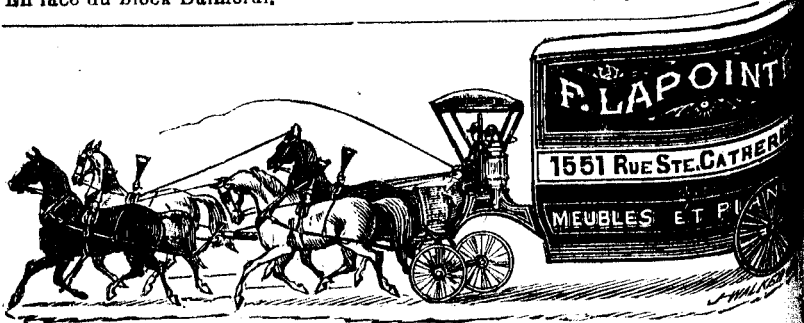
PRELATS : 4, 6 A 8 VERGES DE LARGE

Nous achetons nos Marchandises en Fabrique et nous
détaillons au prix du Gros.

1883 A 1885, RUE NOTRE-DAME

En face du block Balmoral.

MONTREAL.



Nous vendons nos Meubles a des Prix tres
bas pour *Argent Comptant*, et nous donnons
des Conditions de Paiement tres faciles a ceux
qui veulent acheter a *Termes*.

F. LAPOINTE

1551 RUE STE-CATHERINE

OUVERT TOUS LES SOIRS.

DITES-LE A VOS AMIS.

EGLISE ST-JOSEPH

Demain, 2 décembre, à 4.15 heures P. M., ouverture de la retraite des jeunes filles de la paroisse.

Tous les jours de la semaine, exercices le matin à 5.30 heures, et le soir à 7.15 heures, récitation du chapelet, sermon et bénédiction du T. S. S.

Demain, à 7 heures P. M., assemblée de la Ligue du Sacré-Cœur, sermon et salut

Mercredi, messe basse à l'autel St-Joseph, pour les associés de la confrérie vivants et défunts.

Samedi prochain, Immaculée-Conception, première messe à 5.30. Autres messes, aux heures ordinaires des dimanches.

Le soir, à 7.15 heures, réception des enfants de Marie.

Le lendemain, dimanche, à 4.15 heures, clôture de la retraite des jeunes personnes.

Tous les soirs, à la prière, exercice de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception.

PHARMACIE LANCTOT

299½ RUE ST-LAURENT

Dépositaire général pour le Canada des médicaments et spécialités de la "Cure d'Eau Kneip." Demandez le catalogue.
Médicaments fournis aux communautés religieuses au prix du gros.



Perrault, Mesnard & Venne

ARCHITECTES

— ET —

INGENIEURS CIVILS

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL, Can.



ALBERIC DURAND

IMPORTATEUR

Huile Aurore

Importation d'Automne

Les prix de l'huile Aurore sont baissés pour le clergé
A 80 cts. le gallon par fut de 42 gallons entiers.

Durée garantie, qualité exceptionnelle défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

HUDON HEBERT & CIE	-	MONTREAL
CHAPUT FILS & CIE	- - -	"
ROBITAILLE & CIE	- - -	"
LAPORTE, MARTIN & CIE	-	"
LECLERC & LETELLIER	-	QUEBEC

Et tous les épiciers en gros de ces places.

Eau Minérale de Vals

La caisse \$6.00.

Eau Minérale de Couzan

La caisse \$6.00.

Ces eaux guérissent l'anémie, la faiblesse, et toutes les maladies résultant d'un sang trop faible.

Cocaféine Durand

Le Vin de Cocaféine Durand agit à triple effet : comme tonique du cœur, comme diurétique et comme tonique général de l'organisme.

C'est un remède sans pareil contre l'épuisement nerveux et musculaire, contre les maladies de cœur et contre les faiblesses.

DEPOT A LA

PHARMACIE CENTRALE FRANCO-CANADIENNE

Bell Telephone 1968 ■ 1964 Rue Notre-Dame, Montreal.

PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE

Pepiniere, Fromage Port - du - Salut, Beurre 1er Choix.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 10 A la Trappe de N.-D. du Lac, P. Q.

20 Pour vins et fromage : à M. Brisset, rue Gosford.

30 Pour beurre : à MM. Lévêque et Pichette, 2062
rue Ste-Catherine.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaillé à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS
ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal ; celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winnipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Saull-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478. Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, Montréal:

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

LUCIEN BENOIT

Sculpteur et Doreur

200 et 202, rue JACQUES-CARTIER, Montréal.

A fait la sculpture, la dorure et les bancs de la Cathédrale de Montréal, aussi l'ameublement de la sacristie, les autels, la chaire de la Cathédrale de Pembroke, ainsi que la sculpture des églises de Joliette, de Ste-Thérèse, de St-Léonard de Port-Maurice et de celle du Sacré-Cœur à Ottawa, etc, etc, etc.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

B. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

JAS. W. PYKE

MARCHAND DE

Fer, Acier, Tuyaux pour système de chauffage, Tuyaux à Gaz
ET ACCESSOIRES

Tubes pour Bouilloires, Dechets de Coton, etc., etc.

35 rue St-Francois-Xavier - Montreal

J. B. PILON & FILS

ENTREPRENEURS DE

POMPES FUNEBRES

ETABLI EN 1879

Glacieres, Embaumage, et
voitures doubles, une spécialité



2517 rue Notre-Dame

Entre les rues St-Martin et des
Seigneurs, Montréal

TELEPHONE BELL 8302

LAPORTE, MARTIN & CIE

Nos 72 à 78 rue St-Pierre, et No 11 rue Lemoine.

Nous offrons à des prix excessivement avantageux, une quantité
considérable de

Vins de messe marque "Diego per Alta"

La demande considérable que nous en avons eu est une preuve de la
qualité supérieure de cette marque.

N. B. Echantillons et prix envoyés sur demande.

JOS. ROBERT & FILS

Marchands de Bois de Sciage

107 AVENUE PAPINEAU:

Telephone 6258

MONTREAL

Séchoir à bois perfectionné, le plus grand du Canada.

Manufacturiers de bancs d'église, pupitres, portes, châssis, moulures, etc.
Fabricants de lits en fer, pour communautés, hospices, hôpitaux, etc.

Ouvrages de toutes sortes en acier, fer, cuivre et fonte.

Pharmacie



Laviolette & Nelson

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr Nelaton.

Prescription pour le Rhume du Dr Nelson.

PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Épinette et au Baume de Tolu.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

Un grand Assortiment de Corbillards

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

Téléphone No 2220.

Téléphone privé 3334.

I. L. LAFLEUR

1932, rue Notre-Dame et 55 & 57 rue Dupre, Montreal.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES, PEINTURES, VITRES, VERNIS, ETC.

Poëles de toutes sortes, Tole noire et galvanisée et Papier goudronné
SPECIALITE, FIL, BARBELE

Une attention spéciale sera donné aux Communautés religieuses et Fabricques. Pour références : Révdes MM. Maréchal, Notre-Dame de Grâce, J. P. Bélanger, St-André Avelin, Chaput, Chateauguay. Révdes Sœurs du Précieux Sang, Notre-Dame de Grâce et de la Congrégation Notre-Dame, Collège Ste-Croix, Côte des Neiges, Farnham, Memramcook.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1828.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal

Assurances substantantes \$100,000,000. | Fonds investis \$33,000,000. | Revenu annuel \$1,450,000. — Bonus distribués \$22,000,000.
W. M. RAMSAY, gérant.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Poseur d'Appareils à Eau Chaude, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

Pardessus & d'Oursons

ARTICLE NOUVEAU

Incomparable pour la Durée
PRIX MODERE

Chs Desjardins & Cie

11537 RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

Le plus Grand Stock en Fourrure au Canada.

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons
religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des
MEILLEURS CRUS.

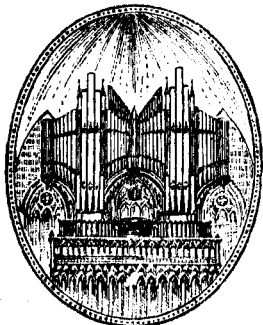
Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1879.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.



*Orgues a Transmission Electrique, Pneumatique ou
Tubulaires, Soufflerie Electrique et Hydraulique.*

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal (le plus
grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Ca-
thédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe,
N.D. de St-Hyacinthe, St-Joseph d'Ottawa, Sacré-
Coeur d'Ottawa, St. Anthony's, Montréal, Etc.
Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.